



**AUTORISATION occupation domaine public / 3
places de parking face à l'église / Rue Vincent
d'Indy /**

Madame le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu le Code de la voirie routière,
- . Vu la demande reçue de M. FESQUET Sebastien, 7 lotissement le Clos des Pottières, 07800 SAINT GEORGES LES BAINS

Considérant la célébration du mariage de M. FESQUET Sebastien et Mme LEXTRAIT Magalie prévue le 27 juin 2026 à SAINT GEORGES LES BAINS,
Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de la cérémonie et de faciliter le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Des places de stationnement sont réservées à titre temporaire pour les besoins de la cérémonie de mariage de M. FESQUET Sebastien et Mme LEXTRAIT Magalie, le 27 juin 2026, de 12h00 à 16h00, sur les emplacements suivants :

- 3 places de parking, Rue Vincent d'Indy, en face de l'église

ARTICLE 2

Pendant la période mentionnée à l'article 1, le stationnement de tout véhicule non autorisé est interdit sur les emplacements désignés.

Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3

La signalisation temporaire sera mise en place par les services municipaux

ARTICLE 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités de publicité réglementaires. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Mme le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE (07),

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 25.06.2026.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.